



Plu : demande hors enquête publique

Par **3cafes**, le **28/07/2008** à **12:25**

Bonjour,

J'aimerais savoir si une collectivité à le droit de modifier son PLU afin de satisfaire une requête faite en dehors des périodes d'enquête publique.

Dans le code de l'urbanisme, il n'est pas précisé que les modifications apportées au PLU arrêté doivent uniquement résulter de demande de l'enquête publique. Je crois qu'une jurisprudence de 1995 le préconisait mais je ne suis pas sûre qu'elle soit toujours d'actualité.

Merci d'avance pour vos réponses.